

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**08 SEPTEMBRE 2010**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Loïc BARBIER	9	Frédérique PERBOST
3	Jean-Claude GUÉZENEC	10	Pascal BOUDON
4	Françoise COUTAND	11	Eric HAMEAU
5	Nicole BARBOT	12	Claude BERNARD
6	Jean-Luc LECOMTE	13	Joël CORBIN
7	Gislaine BOISNARD	14	Béatrice GALLET

**Etaient absents :** Dominique TIERCELIN, Roland GAUTIER, Christiane CHEVALIER, Christian LONCHAMPT, Michel RABIER, Joël CORBIN.

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a pas fait l'objet d'observations, il est par conséquent accepté à l'unanimité des membres présents.*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Démolition du garage – Choix du prestataire,
- 2) Acquisition de terrain,
- 3) Course cycliste,
- 4) Frais de fonctionnement école élémentaire,
- 5) Restaurant scolaire – Prix du repas,
- 6) Fonds de péréquation – Demande de subvention,
- 7) Fonds d'aide aux jeunes,
- 8) Modification du tableau des emplois,
- 9) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 10) Questions diverses.

### **DEMOLITION DU GARAGE CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le conseil municipal de Brezolles a décidé de la démolition d'un garage, d'une station de lavage, de 4 cuves à carburant enterrées et d'un petit bâtiment annexe.  
Suite à l'avis public de mise en concurrence, une seule offre est réceptionnée.

Le pouvoir adjudicateur décide de confier la réalisation des travaux à **Jean-Claude VILLEDIEU 28300 BAILLEAU L'EVEQUE** pour un montant hors taxes de 27 058.90 euros soit **32 362.44 euros TTC**.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** le maire à signer le marché.

## ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que parcelle suivante : **AB 136** pour une surface de 458 m<sup>2</sup> est mise en vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE D'ACQUERIR** cette parcelle au prix de **2 500 euros**.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié.

**VOTE** une dépense de **3 200 euros** correspondant au prix de la dite acquisition majoré des frais d'actes prévisibles qui sera imputée sur l'article 2113 du chapitre 21.

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE

Aux termes du premier alinéa de l'article L. 212-8 du code de l'éducation applicable aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 23,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles régissant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2009/2010 faisant ressortir un coût financier par élève de **562.18 euros**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le bilan financier de l'école élémentaire et **FIXE** la participation réclamée aux communes dont les enfants ont fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année 2009/2010 à **562.18 euros par élève**.

Considérant le nombre d'enfants par commune ayant fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année scolaire 2009/2010, les participations suivantes seront demandées aux communes :

COMMUNE	Nombre d'élèves	Montant de la participation
BEAUCHE	10	5 621,80 €
DAMPIERRE SUR AVRE	14	7 870,52 €
ESCORPAIN	1	562,18 €
FESSANVILLIERS	16	8 994,88 €
LAONS	3	1 686,54 €
LA SAUCELLE	1	562,18 €
LOUVILLIERS LES PERCHE	1	562,18 €
LA MANCELIERE	9	5 059,62 €

MONTIGNY SUR AVRE	2	1 124,36 €
MAILLEBOIS	1	562,18 €
LA FERTE VIDAME	1	562,18 €
REVERCOURT	1	562,18 €
LA PUISAYE	1	562,18 €
SENONCHES	1	562,18 €
ST LUBIN DE CRAVANT	4	2 248,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>37 103,88 €</b>

#### RESTAURANT SCOLAIRE - PRIX DU REPAS 2010/2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que durant l'année scolaire 2009/2010, le prix du repas pris par les enfants au restaurant scolaire de l'école élémentaire de Brezolles était, pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit, de 3.25 euros et de 5.20 euros, pour les enfants des communes refusant de participer au déficit de la cantine.

Il convient de fixer le prix du repas pour l'année scolaire 2010/2011.

Considérant le bilan financier du service restauration scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de **FIXER** le prix du repas pris par les enfants :

- de Brezolles et des communes participant au déficit à **3.30 euros**
- des communes refusant de participer au déficit à **5.30 euros**

#### RESTAURANT SCOLAIRE - PARTICIPATION AU DEFICIT 2009/2010

Selon le bilan financier (section de fonctionnement) du service de restauration scolaire, il apparait un déficit de 29 685.29 euros, 14 392 repas ayant été distribués on peut constater un déficit de **2.06 euros par repas**. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de demander aux communes qui acceptent de participer au déficit la somme de **2.06 euros** par repas pris par les enfants de leur commune.

COMMUNE	Nombre de repas	Montant de la participation
BEUCHE	1262	2 599,72 €
DAMPIERRE-SUR-AVRE	1769	3 644,14 €
FESSANVILLIERS	1294	2 665,64 €
LA MANCELIERE	1144	2 356,64 €
LAONS	177	364,62 €
REVERCOURT	58	119,48 €
SAINT LUBIN DE CRAVANT	380	782,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>6084</b>	<b>12 533,04 €</b>

## FONDS DE PEREQUATION 2010

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune peut prétendre au fonds de péréquation pour les acquisitions et les travaux supérieurs à 1 500 euros HT mandatés au cours de l'exercice 2010 et financés sur les crédits de la section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **SOLLICITE** le fonds de péréquation au titre de l'année 2010.

## FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2010

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département est compétent pour gérer le fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2009 ce fonds a aidé plus de 766 jeunes par des aides alimentaires, à la mobilité ou à la formation.

La Loi N°2004-89 du 13 août 2004 prévoyant que les communes peuvent participer au financement de ce fonds aux côtés du département, la commune de Brezolles est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de participer au fonds départemental d'aide aux jeunes à hauteur de **400 euros pour l'année 2010**. Cette dépense sera inscrite à l'article 6554 - Contribution aux organismes de regroupement.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de la **CREATION** d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2010**.

## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- AC 285 et AC 286 - 17 rue Boudet - Superficie 234 m<sup>2</sup>
- ZH 67 - Rue Pasteur - Superficie 599 m<sup>2</sup>
- AD 42 - Le moulin neuf - Superficie 16 405m<sup>2</sup>
- ZK 4 - Le Bois d'amourette - Superficie 7 680 m<sup>2</sup>
- ZK 5 - Le Bois d'amourette - Superficie 6 820 m<sup>2</sup>
- ZE 80- 12 rue du Bois du Prieuré - Superficie 808 m<sup>2</sup>
- ZE 21- 21 rue de Berg Op Zoom - Superficie 1 500 m<sup>2</sup>
- AC 33- 20 Rue de Senonches - Superficie 288 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

## QUESTIONS DIVERSES

### REMERCIEMENTS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Les restaurants du cœur.

### TERRAIN IMPASSE DU STADE

Un exploitant agricole sollicite la possibilité de continuer à exploiter la parcelle acquise par la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande, en effet, après conseil pris auprès de la chambre d'agriculture, il s'avère que les contraintes pour la commune et l'exploitant sont trop nombreuses.

#### LOCAL COURRIER POUR LA POSTE

Lors d'une visite en Mairie des responsables du service courrier de la Poste, ces derniers nous ont informés de leur souhait de séparer les deux activités « financières et courrier ». Pour ce faire, ils aimeraient que la commune les aide à trouver un local dans BREZOLLES à louer ou à acheter d'une surface de 100 ou 150 m<sup>2</sup> avec une place de parking pour le camion de la poste à proximité. Des solutions sont envisageables et seront évoquées avec les responsables de la poste.

#### ACQUISITION DE TERRAINS ZK 72 et ZK 71

La commune est sollicitée pour l'acquisition de ces deux parcelles, une proposition financière sera faite prochainement au propriétaire.

#### TRAVAUX DE L'EGLISE

Après la fourniture de devis, les travaux de l'église sont estimés à

○ Fourniture de 41 bancs	17 311.87 HT
○ Traitement mэрule	3 884.00 HT
○ Terrassement	4 160.00 HT
○ Chappe	4 104.00 HT
○ Pose de carrelage	4 232.25 HT
○ Fourniture de carrelage	3 418.93 HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>37 111.05 HT</b>
	<b>44 384.82 TTC</b>

#### GALLET Béatrice

Souhaite connaître la date d'ouverture de la halte garderie, celle-ci est programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### HAMEAU Eric

Souhaite connaître la suite des tractations pour l'achat de l'ancien silo. La proposition financière de la commune a été refusée.

Signale le mauvais état de l'abri bus, une réparation n'est pas envisagée pour le moment.

Signale les trous dans la rue du Tramway ; les travaux de réfection de voirie sont en cours.

#### BARBOT Nicole

Informe les membres de l'assemblée d'une animation à la bibliothèque par « la caravane des poètes » samedi 11 septembre.

#### GUEZENNEC Jean-Claude

Informe l'assemblée des travaux effectués à l'école élémentaire :

Une classe repeinte, les fenêtres du rez de chaussée changées, deux barrières de sécurité installées.

#### COUTAND Françoise

Dans le cadre de la commission des chemins, le parcours pédestre de ville pourra être validé prochainement puisque les propriétaires des terrains ont acceptés la servitude de passage afin de passer de l'étang neuf à la route de la Ferté.

#### BERNARD Claude

Souhaite connaître l'avancement des négociations pour l'acquisition de la parcelle aux abords de l'ILM de la Merville. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec le directeur de l'Habitat Eurélien. Souhaite que l'idée de la création d'un musée de la marionnette ne soit pas oubliée et que la recherche d'un local perdure.

Désire connaître l'avancement des travaux du stade ; le chauffage est opérationnel et de nombreuses peintures ont été refaites avec l'aide de l'USB. Une entreprise a été sollicitée pour la réfection de la toiture des vestiaires.

#### CORBIN Joël

Signale que le trou se reforme dans la rue de Paris malgré l'intervention des services du conseil général.

La séance est levée à 22H30.